

**Avenant à la protection des données de Kelly Services pour l'EEE**

---

Cet avenant à la protection des données (« **Avenant** ») est réalisé par et entre les parties suivantes :

**[REDACTED]** (« **Client** ») (ajouter le nom de l'entité légale appropriée)

**[REDACTED]** (« **Kelly** ») (ajouter le nom de l'entité légale appropriée)

Le client et Kelly sont parties à un ou plusieurs accords qui s'appliquent à la fourniture de services par Kelly au profit du client (« **accord(s)** »). Par la présente, les parties conviennent de modifier le ou les Accord(s) comme indiqué ci-dessous :

**A – Nouvelles clauses**

---

1. **Termes en majuscule.** Tous les termes en majuscules dans cet Avenant qui ne sont pas définis dans les présentes auront la même signification que dans le Règlement général de l'UE 2016/679 sur la protection des données (« **RGPD** »).
2. **Transferts de données personnelles.**
  - a. Les deux parties reconnaissent que dans le cadre des services fournis par Kelly Services, Inc. ou par ses filiales (« **Kelly Services** » ou « **Kelly** »), des transferts de données personnelles de candidats ou d'employés de Kelly (« **Données personnelles de Kelly** ») au Client se produiront dans l'Espace économique européen (« **EEE** »).
  - b. Le Client sera considéré comme le Contrôleur de Données pour toutes les Données Personnelles de Kelly qu'il reçoit dans le cadre de l'exécution des services.
  - c. Lorsque le Client est considéré comme le Contrôleur des données, il lui incombe de veiller à ce que les données personnelles de Kelly soient traitées conformément aux lois et réglementations applicables en matière de protection des données, y compris celles du RGPD, et aux lois et réglementations locales sur la protection des données (« **Lois sur la protection des données** »).
  - d. Dans le cas où les Lois sur la protection des données exigent que Kelly soit considérée comme le Contrôleur des données personnelles du client, ce qui précède s'applique également à la gestion de ces données personnelles par Kelly.
  - e. En tout état de cause, chaque partie doit se conformer pleinement à ses propres obligations en vertu des Lois sur la protection des données.
3. **Transferts de données personnelles en dehors de l'EEE.**
  - a. Dans le cas où une partie exige ou effectue un transfert des données personnelles de l'autre partie vers un pays situé en dehors de l'EEE (un « **Transfert de données** »), les deux parties reconnaissent et acceptent que les clauses contractuelles types de l'UE pour les transferts internationaux de données (décisions du 2001/497/CE, 2004/915/CE et 2010/87/UE et toute mise à jour y afférente) (« **Clauses types** ») soient incorporées dans le présent avenant par référence et seront exécutoires entre les parties.
  - b. Dans le cas où de telles Clauses types doivent être remplacées ou amendées pour que les Transferts de données restent conformes aux Lois sur la protection des données, ce remplacement ou cet amendement sera automatiquement incorporé dans cet Addendum.
  - c. Si les Clauses types sont annulées, abandonnées ou de toute autre manière deviennent invalides pour l'usage auquel elles sont destinées, les parties conviennent conjointement de prendre toutes les mesures raisonnables nécessaires pour s'assurer que ces Transferts de Données puissent continuer d'une manière conforme aux Lois sur la protection des données.
4. **Priorité.** Toutes les clauses de cet Avenant se substituent et remplacent toutes les dispositions correspondantes ou contradictoires dans le ou les Accord(s). Les parties conviennent par la présente que cet Avenant deviendra une partie intégrale du ou des Accord(s).
5. **Date de prise d'effet.** Cet amendement entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

6. **Signatures électroniques.** Les parties reconnaissent et sont d'accords pour accepter les signatures électroniques et les documents livrés par voie électronique s'ils sont utilisés. Les parties conviennent qu'aucune des parties ne peut contester que cet accord soit invalide ou inapplicable en raison de l'utilisation de signatures ou de documents électroniques.

	Client	Kelly
Signature :	_____	_____
Nom (en capitales) :	_____	_____
Intitulé de poste :	_____	_____
Date :	_____	_____